

23 oct 2013 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 octobre 2013

Gestion des données à caractère personnel et des informations par les services de police - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi sur la gestion des données personnelles et de l'information par les services de police.

L'avant-projet est adapté aux recommandations du Conseil d'Etat, de la Commission pour la protection de la vie privée et du Collège des procureurs généraux.

Voir le [communiqué de presse du 19 juillet 2013](#).

Avant-projet de loi sur la gestion de l'information policière, modifiant la loi sur la fonction de police, la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et le Code d'instruction criminelle

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>